



**PRIX, BOURSES ET AIDE DE
LA FONDATION FLORA BLANCHON, DÉCERNÉS PAR
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES**

PRIX 2015

**DIDIER
DAVIN**



**CÉCILE
CAPOT**

BOURSE 2015



**ARMELLE
CHANDELLIER**

BOURSE 2015



**MANUELA
MOSCATELLO**

AIDE 2015



PRIX FLORA BLANCHON

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a récemment créé une fondation dédiée à la mémoire de la sinologue Flora Blanchon, disparue le 19 août 2012.

Dotée grâce à la générosité de Christian Blanchon, la fondation Flora Blanchon s'offre pour but, conformément à l'esprit qui animait Flora Blanchon, d'aider au développement des recherches portant sur l'Extrême-Orient (notamment la Chine et les pays voisins). Elle décerne un prix annuel destiné à favoriser des actions scientifiques de haut niveau (missions, fouilles, publications de travaux d'érudition ou de recherche). Elle distribue aussi des bourses à des doctorants ou bien des aides à de jeunes chercheurs conduits à voyager pour mener à bien leurs recherches, en vue d'encourager les échanges franco-chinois

(ces échanges pouvant être étendus aux pays ressortissant de l'Union européenne).

Les dossiers de candidatures sont examinés par une commission de spécialistes composée exclusivement de membres et de correspondants de l'Académie. Cette commission établit un rapport de classement motivé des candidats qui est soumis à l'approbation du Conseil d'administration de la Fondation. C'est sur cette base qu'est désigné le lauréat du prix de l'année ainsi que les bénéficiaires de ses bourses et de ses aides.

La fondation Flora Blanchon peut recevoir des dons et legs (pour plus de détails, voir l'encadré p. 4).

Les membres du Conseil d'administration

Au titre de l'Académie

M. Michel Zink, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,
Président du Conseil d'administration
M. Franciscus Verellen, membre de l'Académie
M. Jean-Noël Robert, membre de l'Académie
M. Léon Vandermeersch, correspondant de l'Académie

Au titre du fondateur

M. Christian Blanchon, Fondateur, Président d'honneur du Conseil d'administration
M. David Blanchon
M^{me} Édith Parlier-Renault
M. Antoine Gournay



**FLORA
BLANCHON**
1943-2012

Sinologue, Docteur d'État avec une thèse sur « Les armes et leur utilisation en Chine à l'époque des Royaumes combattants », Flora Blanchon était professeur d'archéologie et d'histoire de l'art chinois à

la Sorbonne. Elle y avait fondé, en 1989, le Centre de Recherche sur l'Extrême-Orient de Paris-Sorbonne (CREOPS), qu'elle dirigea durant vingt ans. C'était une animatrice inlassable des recherches chinoises et plus largement de l'ensemble des études extrême-orientales. Elle dirigeait aux Presses universitaires de Paris-Sorbonne la collection « Asie » qu'elle avait créée. Elle laisse une oeuvre comprenant plusieurs livres et articles sur l'histoire et l'archéologie de la Chine, principalement destinés aux étudiants dont elle suivait très attentivement le cursus.

Bibliographie sélective

- *Les armes et leur utilisation en Chine à l'époque des royaumes combattants* (1982)
- *La Chine 1, De la royauté à l'empire* (1990)
- *Qin Shihuangdi : les guerriers de l'éternité*, catalogue de l'exposition, Metz-Arsenal, 20 juin-15 septembre 1992, en coll. avec L. Vandermeersch et J.-L. Fazan (1992)
- *Arts et histoire de Chine 1, Des origines de la Royauté aux débuts de l'Empire* (1993)
- *Arts et histoire de Chine* (1993-1999)
- *Arts et histoire de Chine 2*, avec la participation de I. Robinet, J. Giès et A. Kneib (1999)

LES LAURÉATS 2015

Le Prix Flora Blanchon couronne une thèse se distinguant dans les domaines d'études portant sur l'Extrême-Orient en vue d'en aider la publication.

M. Didier Davin, sanscritiste et sinologue, a soutenu en novembre 2014 sa thèse de doctorat sur **l'expression de soi dans la poésie bouddhique japonaise du xv^e siècle** : « *Ikkyū Sōjun (1394-1481) et le *Kyōun-shū** ».

Ce travail se veut une présentation des principales caractéristiques de la pensée du moine Zen Ikkyū Sōjun (1394-1481) à travers l'étude de son recueil de stances et de poèmes, le *Kyōun-shū*. Ikkyū est aujourd'hui connu à la fois pour les histoires de fiction qui, presque deux siècles après sa mort, connurent un grand succès au Japon, et pour le contenu surprenant de ses compositions en vers. Dans ces dernières, le moine semble revendiquer ouvertement de transgresser les défenses bouddhiques, par la consommation d'alcool ou la fréquentation des femmes. Cependant, en resituant les vers dans les perspectives de leurs différents contextes – historique, doctrinal ou polémique – il est possible de dégager derrière les apparentes contradictions, un dessein cohérent. Parce qu'Ikkyū se situe à un moment de grands changements dans l'évolution de l'école Zen, la compréhension de ses conceptions constitue une étape importante dans l'étude du Zen médiéval, qui reste, étonnamment au regard de la vogue qu'il connut, largement méconnu.

PRIX 2015

DIDIER
DAVIN



CÉCILE
CAPOT

BOURSE 2015

M^{me} Cécile Capot, doctorante à l'École pratique des Hautes Études, effectue une thèse sur **l'École française d'Extrême-Orient (EFEO) : histoire, archives et patrimoine**.

L'EFEO est une institution scientifique créée en Indochine à la fin du xix^e siècle et dont le siège se trouvait à Hanoi jusque dans les années 1950. Ses recherches portent sur l'histoire de sa bibliothèque et de ses collections, notamment archivistiques. Il s'agit d'une histoire marquée par la mobilité, depuis la constitution des collections sur le terrain par les chercheurs et le personnel de l'EFEO à la division des collections rassemblées à la bibliothèque de l'EFEO à Hanoi au moment de la décolonisation. La problématique principale porte sur l'appréhension de ces documents : comment sommes-nous passés de matériaux scientifiques – créés ou collectés sur le terrain et utilisés par les chercheurs pour leurs besoins et ceux de l'École – à un patrimoine commun. La question de savoir de quelle histoire ces collections sont le reflet se pose également.

Sont-elles le reflet, voire le produit, des enjeux politiques contemporains en Indochine ? Par ailleurs, ces recherches visent aussi à se pencher sur les défis qui attendent ces collections et sur la transmission de ce patrimoine de nos jours.

M^{me} Armelle Chandellier est titulaire d'un contrat doctoral de l'INALCO. Ses recherches portent sur **les prémices de l'art contemporain chinois : les artistes et le pouvoir en République Populaire de Chine (1976-1989)**, ce qui a conduit à étudier le fonctionnement et l'évolution du régime chinois à travers un domaine particulier des relations entre le pouvoir et la société au cours de la période 1976-1989. Le choix des artistes peut paraître un peu incongru à cet égard, et pourtant, de bonnes raisons permettent de justifier pleinement ce sujet et parmi celles-ci : la place cruciale des artistes dans un régime autoritaire.

Cette relation entre art et idéologie qui se caractérise par une mouvance artistique de masse basée sur un genre hybride dicté par l'État a clairement pris une forme consistante lors de la période Yan'an (1937-1947) lorsqu'elle était « the red capital ». Les « Interventions aux causeries sur la littérature et l'art » prononcées par Mao Zedong 毛泽东 (1893-1976) et datées du 26 mai 1942 constituent dès lors le socle sur lequel les relations entre art et pouvoir vont se construire durant toute la période maoïste (1949-1976). Toutefois, la mort de Mao Zedong en septembre 1976, et l'affirmation du courant pragmatique de Deng Xiaoping 邓小平 (1904-1997) durant le 3^{ème} plenum du XI^{ème} comité Central du Parti en décembre 1978 impliquent une complexification considérable des relations entre art et pouvoir favorisant ainsi la naissance d'une nouvelle créativité artistique.

ARMELLE
CHANDELLIER

BOURSE 2015



MANUELA
MOSCATIELLO

AIDE 2015

M^{me} Manuela Moscatiello est titulaire d'un doctorat de l'Université de Paris-Sorbonne. Aujourd'hui ses recherches portent sur **la maîtrise technique et la richesse décorative des textiles *fukusa* au Japon**.

Les *fukusa* – carrés de tissu généralement en soie brodée de dimensions variables – ont été parmi les objets d'art japonais les plus diffusés et appréciés en Europe dans la seconde moitié du xix^e siècle. Cependant, l'étude de ces textiles a été jusqu'à présent négligée par les spécialistes du japonisme. C'est pourquoi Manuela Moscatiello a envisagé un séjour au Japon afin d'étudier principalement les *fukusa* faisant partie de la collection du musée national de Kyōto (Kyōto Kokuritsu Hakubutsukan) et celle de la maison Miyai. Elle se propose d'analyser d'un côté les techniques raffinées de broderie et de tapisserie souvent adoptées pour les décors, ainsi que d'autres procédés, tels que la teinture (*yūzen-zome*), et d'étudier de l'autre l'iconographie des motifs décoratifs, ayant souvent une valeur symbolique précise. Son projet de

recherche vise à approfondir un sujet très peu étudié jusqu'à présent, qui mettra en lumière non seulement la haute valeur artistique des *fukusa*, mais pourra également affiner la connaissance des habitudes et des coutumes de la société japonaise de l'époque d'Edo.

À PROPOS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Fondée en 1663, sous le règne de Louis XIV et à l'initiative de Colbert, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres est l'une des cinq Académies de l'Institut de France. Elle est installée depuis 1805 dans le Palais de l'Institut, ancien Collège des Quatre Nations, dont la célèbre Coupole fait face au Louvre.

Sous le nom d'Académie des inscriptions et médailles (1683), elle était à l'origine chargée de trouver les devises latines et françaises destinées à être inscrites sur les édifices, les médailles et les monnaies du roi. Mais dès 1701 une réforme lui donna, avec son nom actuel, la mission qui est restée la sienne : l'avancement et la diffusion des connaissances dans les domaines de l'Antiquité classique, du Moyen Âge, prolongé désormais jusqu'à l'âge classique, et de l'ensemble des

civilisations de l'Orient proche et lointain. Ses travaux portent donc sur l'histoire, l'archéologie et l'histoire de l'art, la philologie et la linguistique, la littérature, l'histoire des idées ainsi que sur les disciplines connexes (épigraphie, numismatique, diplomatique, etc.).

Appelée statutairement à assurer un rôle de promotion et de valorisation de la recherche au moyen des nombreux prix qu'elle décerne, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres contribue tout particulièrement, par les communications et notes d'information présentées lors de ses séances hebdomadaires du vendredi, à la résonance nationale et internationale des études et des découvertes récentes en matière de science et d'érudition ; elle se distingue également par son inlassable activité d'édition qui en fait l'un des grands centres français de publication scientifique.

POUR EN SAVOIR PLUS :

WWW.AIBL.FR

COMMENT APPORTER SON CONCOURS À L'ACADÉMIE

Les ressources de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres proviennent pour la plus grande partie de dons et legs dont elle a bénéficié au cours des deux derniers siècles. La participation de l'État lui-même demeure relativement modeste. Il convient donc, pour que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres continue - et même intensifie - son œuvre et maintienne son rayonnement dans la vie culturelle et scientifique, tant française qu'internationale, que le nécessaire mécénat se poursuive.

Les mécénats peuvent s'effectuer sous forme de fondations ou de créations de prix. Celles-ci demeurent parfaitement spécifiées et sont scrupuleusement accomplies selon les volontés exprimées par les donateurs ou les légataires ; assurées de perdurer en raison de la nature même de l'Académie, elles sont par ailleurs soumises aux principes rigoureux d'une gestion publique s'interdisant tout amoindrissement du capital constitué.

Grâce aux prix qu'elle décerne et aux revenus de ses fondations, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres veille principalement au développement des publications dans les divers domaines relevant de sa compétence (Préhistoire, Orientalisme – depuis le Proche-Orient jusqu'au monde asiatique –, Antiquité classique, Moyen Âge et Temps modernes). Naturellement, le soin attentif et toujours exigeant qu'elle apporte à l'accomplissement de cette mission fondamentale ne serait rien, si elle ne manifestait, pour ainsi dire en amont, son intérêt constant à l'égard de la recherche en cours d'élaboration ; aussi l'Académie encourage-t-elle des travaux de divers ordres d'érudition et de savoirs (histoire, archéologie, philologie, linguistique, histoire de l'art) ; aussi aide-t-elle dans leur action sur le terrain les missions de fouilles archéologiques, dont on sait qu'elles nécessitent tant de bonnes volontés mais aussi des moyens financiers importants.

Parmi les avantages que l'on peut retirer de la création d'une fondation à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, outre l'assurance d'une renommée internationale, d'une pérennité établie ainsi que d'une autonomie d'action, il faut relever l'intérêt financier qui peut en résulter.

En faisant un don à l'Académie, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. En cas de versements excédentaires par rapport à ce plafond, l'excédent est reporté successivement sur les 5 années suivantes.

Si vous êtes redevable de l'ISF, la loi TEPA vous ouvre droit à une réduction d'ISF égale à 75% du montant de votre don et limitée à 50 000 € (45 000 € en cas d'utilisation simultanée de la réduction pour don et de la réduction pour investissement dans les PME). Cela vous permet de transformer une part non négligeable de votre ISF en un vrai geste de solidarité et de générosité. Seuls les dons en numéraire ou les dons en pleine propriété de titres cotés ouvrent droit à cette réduction d'ISF. De plus, en cas d'excédent, aucun report n'est possible sur l'ISF des années suivantes.

Vous pouvez également réduire votre base taxable à l'ISF en effectuant au profit de l'Académie une donation temporaire d'usufruit respectant certains critères précis. Dans ce cas, le bien dont l'usufruit est donné voit sa valeur en pleine propriété soustraite de votre base taxable à l'ISF.

En tant qu'entreprise, l'ensemble de vos versements au titre du mécénat vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés de 60% de leur montant pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires. Pour les dons excédant ce plafond, l'excédent est reportable successivement sur les 5 exercices suivants dans les mêmes conditions, après prise en compte des versements de l'année.

Participer aux actions conduites par l'Académie, c'est contribuer au maintien et au développement de la recherche archéologique et historique française, c'est donner les moyens aux savants de poursuivre leur travail, c'est aussi favoriser les conditions mêmes qui permettent leurs découvertes, parfois si spectaculaires, c'est enfin contribuer à la valorisation d'un patrimoine tant français qu'étranger et contribuer au rayonnement culturel et scientifique de notre pays.

POUR EN SAVOIR PLUS :

WWW.AIBL.FR RUBRIQUE MÉCÉNAT